

RÉSOLUTION 109-04-2024

Extrait procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue lundi 15 avril 2024, à l'hôtel de ville du même endroit, à 20h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents : Les conseillers(ères) : Geneviève Labillois, Julie Allain, Vanaly Leblanc, Sandra McBrearty, et Rémi Caissy

Est absent : Le conseiller : Steven Olscamp

Est présent : Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot

URBANISME – AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Municipalité de Nouvelle en vertu du règlement numéro 420 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'assujettir au droit de préemption certains immeubles pour les fins municipales suivantes : Voie publique; Espace public et parc; Habitation (usages de densification, de logement social et de logement abordable); Équipement collectif; Équipement institutionnel; Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial; Corridor faunique ou forestier; Conservation d'un milieu naturel; Redéveloppement ou optimisation des espaces; Réserve foncière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle impose un avis d'assujettissement au droit de préemption sur les immeubles identifiés et pour les fins municipales indiquées, lesquels sont listés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SOUS RÉSERVE DE SON APPROBATION
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Nouvelle, le 16 avril 2024



Benoît Cabot,
Directeur général et greffier-trésorier

